

226C1111
FR0012435121-FS0662

21 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2026, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juillet 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIS et détenir 3 565 actions ELIS² représentant 4 079 droits de vote, soit 0,002% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIS hors marché.

¹ CPPIB est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.

² Dont (i) 514 actions ELIS représentant 1 028 droits de vote détenues par Mme Amy Flikerski, ancien membre du conseil de surveillance d'ELIS, au titre d'un prêt de consommation d'actions conclu avec CPPIB et (ii) 3 051 actions ELIS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») conclus par CPPIB MAP Cayman SPC, une filiale à 100% de la CPPIB, exerçables jusqu'au 1^{er} janvier 2036, portant sur autant d'actions ELIS, réglés exclusivement en espèces.

³ Sur la base d'un capital composé de 232 848 588 actions représentant 254 993 187 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.